

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2173

14 octobre 2010

SOMMAIRE

Belron S.A.	104268	Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l.	104289
BPT Arista SA SICAV-SIF	104304	Randstad Group Luxembourg S.à r.l. ...	104299
CCP Acquisition III - End S.à r.l.	104271	Redureau Racing Design S.à r.l.	104289
CCP Holdings III - End S.à r.l.	104280	Reed S.A.	104292
Charlottenburg Capital International S.à r.l.	104258	REF IV Luxembourg S.à r.l.	104293
Crystal Ao S.à r.l.	104272	Ristorante Tanzi S.à r.l.	104292
Grace Lodge Care Operating S.à r.l.	104281	Ritchie Bros. Hungary Kft., Luxembourg Branch	104296
Intermezzo S.à r.l.	104266	Robin One S.A.	104296
International Venture Projects	104293	Rond-Clair s.à r.l.	104296
INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS		Rosalia Finance AG	104298
« I.V.P. », Spf S.A.	104293	Rosalia HealthCare AG	104292
Kerafin Group S.A.	104291	Rosalia Investment AG	104298
Lion Residential S. à r. l.	104286	Rosalia Maritim AG	104299
Lucky Investments S.A.	104285	Rosalia Real Estate AG	104289
Materials Technics S.A.	104298	Ros Finance S.A.	104296
Moly-Cop Group	104303	Royal Plaza, société à responsabilité limitée	104299
Mossack Fonseca & Co. (Luxembourg) ..	104285	Ruco S.A.	104302
New Credits S.A.	104263	S.A.J.E. S.A.	104302
Opus Securities S.A.	104265	Schou S.à r.l.	104303
OZ Carbon Trading (Lux) S. à r.l.	104282	Sédré S.A.	104293
Panattoni Luxembourg IV S.à r.l.	104263	Semarec s.à r.l.	104303
Panattoni Luxembourg V S.à r.l.	104272	Serafim Holding S.A.	104303
Patrick S.A.	104272	SHIP Luxco Holding S.à r.l.	104304
Patron Capital Europe S.à r.l.	104280	Smile S.A.	104292
Patron Capital Europe S.à r.l.	104280	Société d'Investissement AMBARES S.à r.l.	104288
Patron Project XIX S.à r.l.	104281	Urka S.A.	104297
PEPP1 S.A.	104285	VCC Internationale Beteiligungen S.C.A.	104299
P.F. Retail B	104271	Vitus Immobilien S.à r.l.	104286
P.F. Retail B	104271	XB Luxembourg Holdings 1 S.A.	104303
P.F. Retail BZ	104268		
Pizzeria "BELLA NAPOLI" S.à r.l.	104282		
Premiair S.A.	104285		
Prime Corporate Solutions S.à r.l.	104285		

Charlottenburg Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 155.180.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the eighteenth day of August.

Before us Me Francis KESSELER notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared the following:

State Street Trustees (Jersey) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey, duly registered with the Registrar of Companies under number 104470, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Jersey acting in its capacity as sole trustee of the Charlottenburg Capital International S.à r.l. Charitable Trust established under the laws of the Island of Jersey under an instrument of trust dated August 6, 2010;

here represented by Sabine HINZ, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to establish as follows the articles of association of a “société à responsabilité limitée”:

Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a “société à responsabilité limitée” which will be governed by the laws in effect and as amended from time to time and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies and the law of September 18, 1933 on limited liability companies as amended (the “Laws”) as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. The name of the company is “Charlottenburg Capital International S.à r.l.”.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to a foreign country, be it a Member State of the European Union or a third country, in continuation of the legal personality of the company, provided such a transfer with preservation of the legal personality of the company is possible under the laws of the foreign country.

Art. 4. The company has as its business purpose the management of Charlottenburg Capital International S.à r.l. & Cie SECS (Société en commandite simple) as its general partner.

The company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders does not trigger the dissolution of the company.

Capital - Shares

Art. 7. The capital of the company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) divided into FIVE HUNDRED (500) shares of TWENTY FIVE EURO (EUR 25.-) each.

Art. 8. Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder. In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders.

Transfers of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, whether shareholders or not, who are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove any or all of them with or without cause (ad nutum). Each manager may give special powers for certain matters to one or more proxy-holders.

Art. 11. The number of managers, their term of office and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The office of a manager will be deemed in need of being filed if:

- he resigns from his office by notice to the company, or
- he ceases to be by virtue of any provision of the law, or he becomes prohibited, or disqualified by law from being, a manager, or
- he becomes bankrupt, or
- he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Art. 12. Each manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. Each manager represents the company towards third parties and any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by a manager.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two managers. This does not apply if only one manager has been appointed or if special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager(s) pursuant to article 10 of the present Articles.

General meeting of Shareholders

Art. 14. As long as there is only one shareholder, it will exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) will be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions must be in writing and will be recorded on a special register.

In case there is more than one shareholder, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. In case of written consultation each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg.

Each share carries one vote at all meetings of shareholders.

Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. The accounting year of the company begins on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which begins on the date of the incorporation of the company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 16. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be prepared.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

Of the net profits, five percent (5%) must be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Liquidation - Dissolution

Art. 17. In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders in accordance with the majority condition set out under Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

In the event of a liquidation distributions will be made, subject to law, in such manner as agreed by the shareholders as the case may be.

Varia

Art. 18. The parties refer to the existing legal provisions for all matters not provided for in the present Articles.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe the whole capital as follows:

State Street Trustees (Jersey) Limited	500 Shares
TOTAL	500 Shares

The shares have been fully paid up to the amount of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) per share by a contribution in cash of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

As a result the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is established at 6, rue Philippe II, L2340 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers (*gérant*) of the company for an unlimited period:
 - Ms Esther Raudszus, private employee, residing professionally at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, born on 11 December 1975 in Wegberg, Federal Republic of Germany;
 - Mr. Ganash Lokanathen, private employee, residing professionally at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, born on July 5, 1978 in Cameron Highlands, Pahang, Malaysia;
 - Mr Robert Quinn, private employee, residing professionally at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, born on May 8, 1977 in Stockton on Tees, United Kingdom.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausend und zehn, am achtzehnten August zwei tausend zehn.

Vor dem unterzeichneten Notar Me Francis KESSELER mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

State Street Trustees (Jersey) Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht von Jersey, eingetragen im Handelsregister unter Nummer 104470 mit Sitz in 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Jersey in ihrer Eigenschaft als alleinige Treuhänderin (trustee) des Charlottenburg Capital International S.à.r.l. Charitable Trust gegründet nach dem Recht von Jersey durch eine Urkunde (instrument of trust) datiert den 6. August 2010,

hier rechtmäßig vertreten durch Sabine HINZ, Anwältin, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die von dem Gründer ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, hat den Notar gebeten, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung société à responsabilité limitée, welche die Partei gründet, wie folgt zu beurkunden:

Bezeichnung - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung und ihren jeweiligen Abänderungen (hiernach die „Gesetze“) sowie dieser Satzung (die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Charlottenburg Capital International S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Er kann aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Sitz der Gesellschaft kann unter Bewahrung der Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft auch ins Ausland verlegt werden, sei es in einen Mitgliedsstaat der Europäischen Union oder in einen Drittstaat, unter der Bedingung, dass die Sitzverlegung unter Bewahrung der Rechtspersönlichkeit gemäß den ausländischen Rechtsvorschriften möglich ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Geschäftsführung der Kommanditgesellschaft Charlottenburg Capital International S.à r.l. & Cie SECS (Société en commandite simple) als deren Komplementär.

Die Gesellschaft kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen sowie jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in FÜNFHUNDERT (500) Anteile von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 25,-).

Art. 8. Solange nur ein Anteilinhaber besteht, kann dieser die Anteile frei übertragen. Für den Fall mehrerer Gesellschafter sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar.

Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden (inter vivos) an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 wie abgeändert des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter sein können.

Die Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung bestellt, die sie auch jederzeit ohne Angabe von Gründen (ad nutum) wieder abberufen können.

Die Geschäftsführer sind ermächtigt, Sondervollmachten für spezifische Transaktionen einem oder mehreren Bevollmächtigten zu übertragen.

Art. 11. Die Anzahl, die Amtszeit und die jeweilige Entschädigung der Geschäftsführer werden von dem alleinigen Anteilinhaber oder der Gesellschafterversammlung festgelegt.

Der Posten eines Geschäftsführers gilt als zu besetzen, wenn:

- der Geschäftsführer von seinem Posten durch schriftliche Anzeige gegenüber der Gesellschaft zurücktritt, oder
- der Geschäftsführer seinen Posten kraft Gesetzes aufgeben muss oder wenn er aufgrund Gesetzes von der Eigenschaft als Geschäftsführer ausgeschlossen wird,
- der Geschäftsführer insolvent wird, oder
- der Geschäftsführer durch den alleinigen Anteilinhaber oder die Gesellschafterversammlung abgewählt wird.

Art. 12. Jeder Geschäftsführer ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks durchführen zu können mit Ausnahme der Handlungen die der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind. Jeder Geschäftsführer vertritt die Gesellschaft gegenüber Dritten und jede Rechtsstreitigkeit in der die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte auftritt, wird im Namen der Gesellschaft durch einen Geschäftsführer bestritten.

Art. 13. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern gebunden. Dies gilt nicht, wenn nur ein Geschäftsführer bestellt ist oder eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des/der Geschäftsführer(s) an andere Personen delegiert wurde.

Gesellschafterversammlung

Art. 14. Solange die Gesellschaft nur einen Anteilshaber hat, übt dieser die Rechte der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften aus.

Alle Entscheidungen, welche die Kompetenzen der Geschäftsführer überschreiten, können von dem alleinigen Anteilshaber oder der Gesellschafterversammlung getroffen werden. Solche Beschlüsse müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register der Gesellschaft eingetragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter, werden die Beschlüsse in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführer. Im Falle schriftlicher Beratung muss jeder Gesellschafter die präzise Formulierung des zu verabschiedenden Beschlusses oder Entscheidung erhalten; die Stimmabgabe durch den Gesellschafter muss schriftlich erfolgen. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Die Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres mit der Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches mit der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2010 endet.

Art. 16. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fonds, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht dem alleinigen Anteilshaber oder der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

Liquidation - Auflösung

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfügt/verfügen über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Begleichung der Verpflichtungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft sollen alle Auszahlungen, die nach dem Gesetz vorgeschrieben sind, in der Art und Weise erfolgen, wie sie von den Gesellschaftern vereinbart ist.

Verschiedenes

Art. 18. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklärt die erschienene Partei, hier vertreten wie oben erwähnt, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

State Street Trustees (Jersey) Limited	500 Anteile
GESAMT	500 Anteile

Alle Anteile wurden zum vollen Betrag von FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 25,-) pro Anteil durch Barzahlung von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) vollständig bezahlt, so dass nunmehr die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muß, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.200,-.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Die oben benannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft als alleiniger Anteilshalter repräsentiert, beschließt sofort im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft eine außerordentliche Gesellschafterversammlung abzuhalten.

Nach der Feststellung, dass sich die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengefunden hat, beschließt der alleinige Anteilsinhaber folgendes:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.
2. Als Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Dauer folgende Personen ernannt:
 - Frau Esther Raudszus, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, geboren am 11. Dezember 1975 in Wegberg, Bundesrepublik Deutschland;
 - Herr Ganash Lokanathen, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, geboren am 5. Juli 1978 in Cameron Highlands, Pahang, Malaysia;
 - Herr Robert Quinn, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, geboren am 8. Mai 1977 in Stockton on Tees, Vereinigtes Königreich.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auch in die deutsche Sprache übersetzt worden ist. Dieselbe Partei legt fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen die englische Version Vorrang hat.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde dem Vertreter der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat dieser Vertreter zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Signé: Sabine Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 août 2010. Relation: EAC/2010/10141. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117803/286.

(100134039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Panattoni Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.728.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2931 en date du 17 décembre 2007.

Le Bilan au 31-12-2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Panattoni Luxembourg IV Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2010118637/17.

(100134848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

New Credits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 75.682.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten,
on the nineteenth day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Abbas Jafarian, company director, residing at 21 Wellington Road, 53 Cavendish House, GB – NW8 9SQ London (United Kingdom),

here represented by:

Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee at Luxembourg International Consulting S.A., with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 13 August 2010,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as “the Principal”,

The appearing proxy holder, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company “NEW CREDITS S.A., a “société anonyme”, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the “registre de commerce et des sociétés” in Luxembourg, section B number 75682, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted on 20 April 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 632 on 05 September 2000, page 30323 (here after “the Company”).

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR), each fully paid up in cash.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company “NEW CREDITS S.A.”, prenamed;

IV.- That the Principal has acquired all three hundred and ten (310) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the Principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the Principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company’s register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the Principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix,

le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Abbas Jafarian, directeur de société, domicilié au 21 Wellington Road, 53 Cavendish House, GB – NW8 9SQ Londres (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Madame Sofie VAN HERZEELE, Employée à Luxembourg International Consulting S.A., avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d’une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni), le 13 août 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: «le Mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «NEW CREDITS S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 75682, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 20 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 632 du 05 septembre 2000, page 30323 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «NEW CREDITS S.A.», prédésignée.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte.

Passé à Luxembourg

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. VAN HERZEELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2010. Relation: EAC/2010/10240. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010118625/101.

(100134854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Opus Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.001.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 25 août 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010118629/14.

(100134758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Intermezzo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 4, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 155.218.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Isidoro RAMOS SILVA, agent de sécurité, né le 7 octobre 1970 à Santo André, Cap Vert, demeurant à 48, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette et,

2) La société AMADALA S.A. Société de Gestion de Patrimoine Familial, avec siège social au 45, rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 142.176, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Marc BINCK, administrateur de sociétés, né le 17 janvier 1964 à Pétange, demeurant à 45, rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

En général, la Société pourra faire toutes autres opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "INTERMEZZO S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré dans les limites de la commune d'Esch-sur-Alzette par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles sont toujours librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Titre IV. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V. - Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Isidoro RAMOS SILVA, préqualifié, soixante parts sociales	60
2) AMADALA S.A., préqualifiée, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille cent euros (1.100,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle:

- Monsieur Isidoro RAMOS SILVA, préqualifié.

2) Le siège social de la Société est établi au Belval Piazza II, 4, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Ramos Silva, M. Binck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2010. Relation: LAC/2010/38104. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010118577/110.

(100134862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

P.F. Retail BZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.706.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010118631/11.

(100134628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Belron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.639.

In the year two thousand and ten, on the fifth of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BELRON S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, registered on the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 71.639, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 17 September 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 26 November 1999, number 895.

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Mr Fons MANGEN, accountant, residing in Ettelbruck, in the chair.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1) To add a new paragraph 8.3. at article 8 of the Company's Articles of Incorporation with the following wording:

" **8.3.** On any transfer of A Shares from an A Shareholder to a B Shareholder, the A Shares shall be automatically redesignated as B Shares upon completion of the transfer."

2) To change the first sentence of paragraph 9.1. of article 9 of the Company's Articles of Incorporation to give it the following wording:

"The annual General Meeting shall take place on the last Tuesday of March of each year at three p.m."

3) To change article 24 as follows:

"A Shareholder" means the registered holder(s) of A Shares from time to time;

"A Shares" means the ordinary shares designated A Shares in the capital of the Company from time to time;

"B Shareholder" means the registered holder(s) of B Shares from time to time;

"B Shares" means the ordinary shares designated B Shares in the capital of the Company from time to time;

"Business Day" means any day (except a Saturday or Sunday) on which banks in London, Brussels and Luxembourg are open for business;

"Corporate Group" means, in relation to anybody corporate, that body corporate and its holding companies and subsidiaries and any subsidiaries of any such holding companies;

"Relevant Agreement" means any agreement to which shareholders (in their capacity as shareholders in the Company) and the Company are party relating to the business and affairs of the Company and/or the rights and interests of the shareholders of the Company in the shares held by them."

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions

First resolution:

The general meeting of shareholders decides to add a new paragraph 8.3. at article 8 of the Company's Articles of Incorporation with the following wording:

" **8.3.** On any transfer of A Shares from an A Shareholder to a B Shareholder, the A Shares shall be automatically redesignated as B Shares upon completion of the transfer."

Second resolution:

The general meeting of shareholders decides to change the first sentence of paragraph 9.1. of article 9 of the Company's Articles of Incorporation to give it the following wording:

"The annual General Meeting shall take place on the last Tuesday of March of each year at three p.m."

Third resolution:

The general meeting of shareholders decides to change article 24 as follows:

"A Shareholder" means the registered holder(s) of A Shares from time to time;

"A Shares" means the ordinary shares designated A Shares in the capital of the Company from time to time;

"B Shareholder" means the registered holder(s) of B Shares from time to time; .

"B Shares" means the ordinary shares designated B Shares in the capital of the Company from time to time;

"Business Day" means any day (except a Saturday or Sunday) on which banks in London, Brussels and Luxembourg are open for business;

"Corporate Group" means, in relation to anybody corporate, that body corporate and its holding companies and subsidiaries and any subsidiaries of any such holding companies;

"Relevant Agreement" means any agreement to which shareholders (in their capacity as shareholders in the Company) and the Company are party relating to the business and affairs of the Company and/or the rights and interests of the shareholders of the Company in the shares held by them."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELRON S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.639, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 26 novembre 1999, numéro 895.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

ordre du jour:

1) Ajouter un nouveau paragraphe 8.3. à l'article 8 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **8.3.** Au cas où un Actionnaire A transfère des Actions A à un Actionnaire B, les Actions A ainsi transférées seront automatiquement converties en Actions B lorsque le transfert aura été effectué. "

2) Modifier la première phrase du paragraphe 9.1. de l'article 9 des statuts, laquelle aura dorénavant la teneur suivante:

"L'Assemblée Générale annuelle se tiendra le dernier mardi de mars de chaque année à quinze heures."

3) Modifier l'article 24 comme suit:

"Actionnaire A" signifie les actionnaires propriétaires d'Actions A;

"Actions A" signifie les actions ordinaires désignés comme Actions A dans le capital social;

"Actionnaire B" signifie les actionnaires propriétaires d'Actions B;

"Actions B" signifie les actions ordinaires désignés comme Actions B dans le capital social;

"Jour Ouvrable" signifie un jour (sauf le samedi ou le dimanche) où les banques à Londres, Bruxelles et Luxembourg sont ouvertes;

"Groupe" signifie, en relation avec une entité juridique, cette entité juridique et ses sociétés-mères et ses filiales et les filiales de ces sociétés-mères;

"Contrat Applicable" signifie un contrat auquel les actionnaires (dans leur capacité d' actionnaires de la Société) et la Société sont parties et qui a trait aux affaires de la Société et/ou aux droits et intérêts des actionnaires de la Société dans les actions détenues par eux."

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouveau paragraphe 8.3. à l'article 8 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **8.3.** Au cas où un Actionnaire A transfère des Actions A à un Actionnaire B, les Actions A ainsi transférées seront automatiquement converties en Actions B lorsque le transfert aura été effectué."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase du paragraphe 9.1. de l'article 9 des statuts, laquelle aura dorénavant la teneur suivante:

"L'Assemblée Générale annuelle se tiendra le dernier mardi de mars de chaque année à quinze heures."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 24 comme suit:

"Actionnaire A" signifie les actionnaires propriétaires d'Actions A;

"Actions A" signifie les actions ordinaires désignés comme Actions A dans le capital social;

"Actionnaire B" signifie les actionnaires propriétaires d'Actions B;

"Actions B" signifie les actions ordinaires désignés comme Actions B dans le capital social;

"Jour Ouvrable" signifie un jour (sauf le samedi ou le dimanche) où les banques à Londres, Bruxelles et Luxembourg sont ouvertes;

"Groupe" signifie, en relation avec une entité juridique, cette entité juridique et ses sociétés-mères et ses filiales et les filiales de ces sociétés-mères;

"Contrat Applicable" signifie un contrat auquel les actionnaires (dans leur capacité d'actionnaires de la Société) et la Société sont parties et qui a trait aux affaires de la Société et/ou aux droits et intérêts des actionnaires de la Société dans les actions détenues par eux."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35457. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 02 SEP. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010120805/151.

(100135869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

P.F. Retail B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.946.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010118632/11.

(100134629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

P.F. Retail B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.946.

Les comptes annuels au 30/09/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes remplacent les comptes précédemment déposés:

Référence: No L090022430.04, Déposé le 09/02/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010118633/13.

(100134801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

CCP Acquisition III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.630.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 16 juin 2010

En date du 16 juin 2010, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Monsieur Jeffrey Harold Aronson de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet au 16 novembre 2009;

* Monsieur Jeffrey Gelfand de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet au 16 novembre 2009;

* Monsieur Jacques de Patoul de sa fonction de Gérant de catégorie B et ce avec effet au 26 janvier 2009;

* Madame Elena Morrisova de sa fonction de Gérant de catégorie B et ce avec effet au 26 janvier 2009;

- d'accepter les nominations de:

* Monsieur Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à Batavia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 10152, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 16 novembre 2009 et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Scott Hopson, né le 29 septembre 1980 à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 10152, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 16 novembre 2009 et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée indéterminée.

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.
Pour extrait analytique conforme
Alexandra Petitjean

Référence de publication: 2010120812/30.

(100136000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Panattoni Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.790.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2961 en date du 20 décembre 2007.

Le Bilan au 31-12-2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.
Panattoni Luxembourg V Sarl
Gérant
Représenté par Olivier Marbaise
Gérant

Référence de publication: 2010118638/17.

(100134849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Patrick S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 136.619.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 2 septembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Crompvoets, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010118639/15.

(100134766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Crystal Ao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.265.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-third of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Appears:

Alter Domus (Belgium) Sprl, a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 43, rue Père Eudore Devroye, B-1040 Bruxelles.

The founder is here represented by Mrs Annick Braquet, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Ao S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Décisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, also provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class A manager or one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A or one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus (Belgium) Sprl, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A manager:

- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Class B manager:

- Mr. Franck Doineau, private employee, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the single signature of one class A manager or one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

Alter Domus (Belgium) Sprl, une société de droit belge, ayant son siège social au 43, rue Père Eudore Devroye, B-1040 Bruxelles.

Fondateur ici représenté par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Crystal Ao S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou

d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, également par la signature individuelle d'un seul gérant, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera également valablement engagée par la signature d'un gérant de classe A ou de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A ou un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi Applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus (Belgium) Sprl, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Madame Yannick Poos, employée privée née, le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Monsieur Franck Doineau, employé privé, né le 15 août 1969 à la Guerche de Bretagne, France dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature d'un gérant de classe A ou de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37687. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010119838/400.

(100136285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Patron Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 82.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Patron Capital Europe S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010118641/12.

(100134910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Patron Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 82.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Patron Capital Europe S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010118642/12.

(100134911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

CCP Holdings III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.631.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 16 juin 2010

En date du 16 juin 2010, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

- * Monsieur Jeffrey Harold Aronson de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet au 16 novembre 2009;
- * Monsieur Jeffrey Gelfand de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet au 16 novembre 2009;
- * Monsieur Jacques de Patoul de sa fonction de Gérant de catégorie B et ce avec effet au 26 janvier 2009;

* Madame Elena Morrisova de sa fonction de Gérant de catégorie B et ce avec effet au 26 janvier 2009;

- d'accepter les nominations de:

* Monsieur Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à Batavia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 10152, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 16 novembre 2009 et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Scott Hopson, né le 29 septembre 1980 à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 10152, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 16 novembre 2009 et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée indéterminée.

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour extrait analytique conforme

Alexandra Petitjean

Référence de publication: 2010120813/30.

(100135997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

**Grace Lodge Care Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Project XIX S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.219.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mr. Michael VANDELOISE, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 150.349),

being the sole member of Patron Project XIX SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 6th, 2010, published in the Mémorial C no.1701, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on August 20th, 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Modification of the registered name of the company into "Grace Lodge Care Operating S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Project XIX S.à r.l. to Grace Lodge Care Operating S.à r.l and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Grace Lodge Care Operating S.à r.l."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Michael VANDELOISE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Project XIX S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, (RCS Luxembourg B 150.349) constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, no.1701, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 20 août 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en "Grace Lodge Care Operating S.à r.l".

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Project XIX S.à r.l. en "Grace Lodge Care Operating S.à r.l" et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Grace Lodge Care Operating S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2010. LAC/2010/38105. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118643/69.

(100134836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pizzeria "BELLA NAPOLI" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010118644/10.

(100134606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

OZ Carbon Trading (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.057.

In the year two thousand and ten, on the first of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "OZ CARBON TRADING (LUX) S. à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated February 15th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 855 of May 11th, 2007. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 15th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 207 of February 1st, 2010.

The meeting is presided by Mrs Nathalie SENDEGEYA, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.) To transfer the registered office from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg;

2.) To amend the provisions of the first and second paragraphs of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

3.) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg to so that the first and second paragraph of article 3 of the articles of association will be read as follows:

"Art. 3. Registered office (first and second paragraphs). The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «OZ CARBON TRADING (LUX) S. à r.l.», avec siège social à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu

par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, de résidence à Luxembourg en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 855 du 11 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 1^{er} février 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

2) Modification de l'article 3, premier et deuxième paragraphe des statuts de la Société comme suit:

«Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil de gérance.»

3) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin et de modifier par subséquent l'article 3, premier et deuxième paragraphe des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Siège social (premier et deuxième paragraphes). Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil de gérance.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Sendegeya, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2010. LAC/2010/38688. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120678/115.

(100137014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

**Prime Corporate Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mossack Fonseca & Co. (Luxembourg)).**

Siège social: L-6990 Rameldange, 58, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 29.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010118645/11.

(100135195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Lucky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 août 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

LUCKY INVESTMENTS S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2010118826/18.

(100134245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Premiair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 91.887.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118652/10.

(100134937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

PEPPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.677.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue extraordinairement en date du 5 juillet 2010 que les actionnaires ont décidé à l'unanimité de réélire les membres du conseil d'administration, M. Avi Ben Sira, M. Jimmy Tong Sam et M. Philippe Chan ainsi que le commissaire aux comptes Bel Bond SA pour une période de six ans. Les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEPP1 SA
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2010118648/16.

(100134675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

**Vitus Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lion Residential S. à r. l.).**

Capital social: EUR 249.347,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.263.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LION RESIDENTIAL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.263 (the Company). The Company has been incorporated on 22 February 2007 pursuant to a deed of Maître Robert Schuman, notary residing in Differdange, in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 918 dated 18 May 2007. The articles of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 December 2009 published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 2551 dated 31 December 2009.

There appeared:

Lion Residential Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.266 and having a share capital of EUR 312,626 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it appears that all of the 249,347 shares of the Company, having a par value of EUR 1.- (one euro) each, are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the Sole Shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of convening notice;
- (2) Decision to change the name of the Company;
- (3) Subsequent amendment of article 1 of the articles of the Company (the Articles) to reflect the changes mentioned under item (2);
- (4) Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
- (5) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the contemplated change of the Company's name from Lion Residential S.à r.l. to Vitus Immobilien S.à r.l.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend article 1 of the Articles to reflect the change resulting from the second résolution above so that this article shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of Vitus Immobilien S.à r.l. (the Company).»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and on the day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue un assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LION RESIDENTIAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.263 (la Société). La Société a été constituée le 22 février 2007 par un acte de Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C N° 918 du Recueil des Sociétés et Associations daté du 18 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 4 décembre 2009 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 2551 du Recueil des Sociétés et Associations daté du 31 décembre 2009.

A comparu:

Lion Residential Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.266, ayant un capital social de EUR 312.626 (l'Associé Unique),

ici représentée par Frédéric Pilorget, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. qu'il apparaît que toutes les 249.347 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Décision de changer le nom de la Société;

(3) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts);

(4) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

(5) Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de Lion Residential S.à r.l. à Vitus Immobilien S.à r.l.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts en vue de refléter le changement du nom de la Société, de sorte que ledit article ait dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de Vitus Immobilien S.à r.l. (la Société).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Pilorget, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10687. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010120628/136.

(100137055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.013.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Euroridge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée, associé unique de la Société:

Euroridge Capital Partners CAT 1 S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 103723, désormais établie et ayant son siège social au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010118675/16.

(100135005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.900,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 132.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010118654/11.

(100134918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Rosalia Real Estate AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 114.710.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118668/9.

(100134657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Redureau Racing Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 5, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 155.216.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Romain REDUREAU, commerçant, né le 15 décembre 1988 à Ancenis (France), demeurant à F-54490 Murville, 5Bis, rue Jeanne d'Arc;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Redureau Racing Design S.à r.l.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de pièces et de produits pour motos et motocyclistes; ainsi que tous articles de la branche.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquiesceurs. Ces dispositions sont applicables

à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé ne met pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature de son, ou ses gérants.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

Libération

Ainsi les statuts arrêtés, le comparant a souscrit les parts sociales comme suit:

- M. Romain REDUREAU, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement par un apport en nature de la part du comparant, consistant en un stock de marchandises, pièces et articles pour motos et motocyclistes, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant. Copie de l'inventaire de cet apport restera annexée au présent acte après paraphe ne varietur par le comparant et le notaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 900,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 5, rue Michel Rodange, L-4306 Esch-sur-Alzette.
2. Le nombre de gérants est fixé à un:
 - a) Est nommée gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Romain REDUREAU, prénommé.

Déclaration du comparant

Le(s) actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. REDUREAU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2010. Relation: LAC/2010/36802. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118655/118.

(100134815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Kerafin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.253.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 juillet 2010

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118756/19.

(100133879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Smile S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 52.380.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 janvier 2010 a décidé

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

M. Martin Burkhardt, avocat, Bleicherweg 58, CH-8027 Zürich

M. Christos Joannou, directeur de sociétés, Roidi Street 7, Paleo Psychiko, GR-15452 Athènes, Grèce

- de nommer comme troisième administrateur

M. Alex Wittmann, avocat, Bleicherweg 58, CH-8027 Zürich

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes

Abacus Auditors S.A., 153 G. Papandreou str., GR-14452 Metamorfoosi Athènes

pour une durée de un an. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Le mandat de M. Peter Hafter n'est pas renouvelé.

Pour SMILE S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010120867/23.

(100136062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Rosalia HealthCare AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 112.112.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118656/10.

(100134943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Reed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 82.668.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118657/10.

(100134602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Ristorante Tanzi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 138, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.096.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118660/10.

(100134871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Sédré S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 57.493.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 02 septembre 2010 de la société SEDRE S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Prolongation des mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A Avenue J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9098 auprès du RCS du Luxembourg

Mutua (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A Avenue. J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B41471 auprès du RCS du Luxembourg

Fides (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A Avenue J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B41469 auprès du RCS du Luxembourg

Prolongation du mandat de commissaire suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016:

EQ Audit S.à r.l. ayant pour adresse le 2, Rue J. Hackin, 1746 Luxembourg, au Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B124782 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010120864/23.

(100135886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 384.975,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118659/11.

(100134759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

**INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS « I.V.P. », Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. International Venture Projects).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.382.

L'an deux mille dix, le trente août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS, en abrégé I.V.P.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 27.382, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 1988, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 25 avril 1988. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale sous seing privée en date du 5 mai 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1220 du 22 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cinq mille (5.000) actions sur les cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social

de cent vingt-huit mille neuf cents euros (128.900 .-EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS «I.V.P.» en INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS «I.V.P.», Spf S.A.;
- 3) Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales ;
- 4) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

5) Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

6) Suppression à l'article 7 des statuts des mots «avec l'approbation du commissaire aux comptes»;

7) Suppression de l'article 10 des statuts relatif au cautionnement prévu pour le mandat des administrateurs et du commissaire;

8) Suppression à l'article 11 des statuts des mots «par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1988»;

9) Modification subséquente des articles 1, 3, 4, 7 et 11 et renumérotation des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS «I.V.P.» en INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS «I.V.P.», Spf S.A.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises

ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide suite à la transformation de la société de holding en société de gestion de patrimoine familiale de supprimer le mot «holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer les mots «avec l'approbation du commissaire aux comptes» à l'article 7, alinéa 2 des statuts.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer l'article 10 des statuts relatif au cautionnement prévu pour le mandat des administrateurs et du commissaire.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer les mots «par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1988» à l'article 11 des statuts.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder aux modifications subséquentes et à la renumérotation des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent:

Les articles 1, 3, 4, 7 et 11 auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) luxembourgeoise, dénommée: «INTERNATIONAL VENTURE PROJECTS «I.V.P.», Spf S.A.»».

« **Art. 3**. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise suivant les conditions exigées pour la modification des statuts et dans toute autre endroit de la Commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

« **Art. 4**. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 7. (alinéa 2)**. Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

« **Art. 11**. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2010. LAC/2010/38395. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119944/146.

(100135933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Robin One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 87.315.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118662/10.

(100134938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Rond-Clair s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.722.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118663/10.

(100134817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Ros Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.709.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118664/10.

(100134939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Ritchie Bros. Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 117.340.

Les comptes audités de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ritchie Bros, Hungary Services Limited Liability Company
United International Management S.A.

Référence de publication: 2010118661/12.

(100135080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Urka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 21, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 87.977.

Im Jahre zweitausendzehn, am achten Mai.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft URKA S.A., mit Sitz zu L-6871 Wecker, 2, op Huefdreich, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor dem instrumentierenden Notar am 12. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1304 vom 9. September 2002, welche Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde, aufgenommen vor dem instrumentierenden Notar am 6. Februar 2004, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 348 vom 29. März 2004, abgeändert wurden gemäß Urkunde, aufgenommen vor dem instrumentierenden Notar am 19. Mai 2008, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 1858 vom 29. Juli 2008, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter Nummer B87.977.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Carmen FIXEMER, Diplom-Psychologin, wohnhaft zu Perl, Bergstrasse 92,

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Christian FIXEMER, Kaufmann, wohnhaft zu D-66802 Überherrn (Deutschland), Neuhof 2.

Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler Alexandra FIXEMER, Erzieherin, wohnhaft zu D-66802 Überherrn (Deutschland), Neuhof 2.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Wecker nach Bad-Mondorf.

2. Abänderung des ersten Abschnittes von Artikel 3 der Statuten.

3. Festlegung der Anschrift der Gesellschaft.

4. Rücktritt von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern.

5. Ernennung von zwei (2) neuen Verwaltungsratsmitgliedern.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wecker nach Bad-Mondorf zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 3 der Statuten abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut.

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bad-Mondorf."

Dritter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-5639 Bad-Mondorf, 21, rue des Prunelles.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern an, nämlich:

- Herr Jürgen SCHULZE, Diplon-Kaufmann, wohnhaft zu Köln (Deutschland),

- Herr Klaus-Dieter THOMA, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft zu Bochum (Deutschland).

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt zwei neue Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, nämlich:

- Herr Joachim FIXEMER, Diplomwirtschaftsingenieur, wohnhaft zu D-66706 Perl-Oberperl (Deutschland), Bergstraße 92,

- Herr Christian FIXEMER, Kaufmann, wohnhaft zu D-66802 Überherrn (Deutschland), Neuhof 2.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: Ca. FIXEMER, Ch. FIXEMER, A. FIXEMER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 juin 2010. REM 2010 / 792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118717/66.

(100134693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Rosalia Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 115.877.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118665/10.

(100135171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Rosalia Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 110.932.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118666/10.

(100134941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Materials Technics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.042.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 août 2010 que

- Monsieur Michel LORTHIOIR, ingénieur, demeurant à Losseweg, 176 B-1652 Almsberg (Belgique)

- Monsieur Robert ANCIAUX, administrateur de sociétés, demeurant 30, Avenue du Manoir, B-1410 Waterloo (Belgique)

- Monsieur Bruno de LIMBURG-STIRUM, ingénieur, demeurant 2 Kasteelpark, B-3040 Huldenberg (Belgique)

- Monsieur Sten ÖDMAN, Administrateur de sociétés, demeurant 31 rue de Lausanne CH-1110 Morges (Suisse)

- Monsieur Daniel DELEAU, Administrateur de sociétés, demeurant 15, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg,

Sont réélus Administrateurs, pour une durée de trois ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Et que

- H.R.T. Révision S.A., sise, Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg

Est réélu Commissaire aux Comptes, pour la même période, son mandat prenant fin, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010120846/24.

(100136120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Rosalia Maritim AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 94.558.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118667/10.

(100134942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

VCC Internationale Beteiligungen S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 137.584.

Le siège social de la société VCC Internationale Beteiligungen S.C.A., établi à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.584, est dénoncé par le domiciliataire, Maître Georges GUDENBURG avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010118722/12.

(100134580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Royal Plaza, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 20, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.948.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118669/9.

(100135047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.637.501.300,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.754.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of August.

In front of Maître Martine Schaeffer, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Randstad Group Luxembourg S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B under number 138.754, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the May 16, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1503, page 72125 on June 18, 2008, and have last been amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER of December 30, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 587, page 28168 on March 19, 2010.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 130,007,765 (one hundred thirty million seven thousand seven hundred sixty-five) class A shares and the 15,483,887 (fifteen million four hundred eighty-three thousand eight hundred eighty-seven) class B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of two hundred ten thousand euro (EUR 210,000) so as to raise it from its present amount of three billion six hundred thirty-seven million two hundred ninety-one thousand three hundred euro (EUR 3,637,291,300) to three billion six hundred thirty-seven million five hundred one thousand three hundred euro (EUR 3,637,501,300) by the issue of eight thousand four hundred (8,400) new class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by contribution in cash.

2. Amendment of the Article 8 of the Company's articles of association in order to give it the following content

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at three billion six hundred thirty-seven million five hundred one thousand three hundred euro (EUR 3,637,501,300) represented by one hundred thirty million sixteen thousand one hundred sixty-five (130,016,165) Class A shares and fifteen million four hundred eighty-three thousand eight hundred eighty-seven (15,483,887) Class B shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each”.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to increase the share capital by an amount of two hundred ten thousand euro (EUR 210,000) so as to raise it from its present amount of three billion six hundred thirty-seven million two hundred ninety-one thousand three hundred euro (EUR 3,637,291,300) to three billion six hundred thirtyseven million five hundred one thousand three hundred euro (EUR 3,637,501,300) by the issue of eight thousand four hundred (8,400) new class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Second resolution

It is decided to admit the shareholder "Randstad Holding N.V." to the subscription of the eight thousand four hundred (8,400) new class A shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Randstad Holding N.V.", prenamed, represented by Raymond THILL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the eight thousand four hundred (8,400) new class A shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two hundred ten thousand euro (EUR 210,000), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at three billion six hundred thirty-seven million five hundred one thousand three hundred euro (EUR 3,637,501,300) represented by one hundred thirty million sixteen thousand one hundred sixty-five (130,016,165) Class A shares and fifteen million four hundred eighty-three thousand eight hundred eighty-seven (15,483,887) Class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each”.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its share premium increase, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Randstad Group Luxembourg S.à.r.l.", ayant son siège social à 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.754, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph EL-VINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1503, page 72125 du 18 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte exécuté par Maître Joseph Elvinger en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587, page 28168 du 19 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 130,007,765 (cent trente millions sept mille sept cent soixante-cinq) parts sociales de classe A et les 15,483,887 (quinze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social pour un montant de deux cent dix mille euros (EUR 210.000), afin de le porter de son montant actuel de trois milliards six cent trente-sept millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cents euros (EUR 3.637.291.300) à trois milliards six cent trente-sept millions cinq cent un mille trois cents euros (EUR 3.637.501.300) par l'émission de huit mille quatre cents (8.400) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), par apport en numéraire;

2.- Modification de l'article 8 des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à trois milliards six cent trente-sept millions cinq cent un mille trois cents euros (EUR 3.637.501.300), représenté par cent trente millions seize mille cent soixante-cinq (130.016.165) parts sociales de classe A et quinze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-sept (15.483.887) part sociales de classe B de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social pour un montant de deux cent dix mille euros (EUR 210.000), afin de le porter de son montant actuel de trois milliards six cent trente-sept millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent euros (EUR 3.637.291.300) à trois milliards six cent trente-sept millions cinq cent un mille trois cents euros (EUR 3.637.501.300) par l'émission de huit mille quatre cents (8.400) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), par en apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé, "Randstad Holding NV" prénommé, à la souscription des huit mille quatre cents (8.400) parts sociales de classe A nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "Randstad Holding N.V.", prénommé, représentée par Raymond THILL, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire à huit mille quatre cents (8.400) parts sociales de classe A nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent dix mille euros (EUR 210.000) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à trois milliards six cent trente-sept millions cinq cent un mille trois cents euros (EUR 3.637.501.300), représenté par cent trente millions seize mille cent soixante-cinq (130.016.165) parts sociales de classe A et quinze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-sept (15.483.887) parts sociales de classe B de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, I. Dias, S. Dupont, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2010. LAC/2010/38229. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119199/153.

(100135629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Ruco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.622.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUCO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010118670/11.

(100135187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

S.A.J.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 59.266.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 01/09/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010118672/13.

(100134841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Moly-Cop Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010118673/11.

(100134855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Schou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9278 Diekirch, 27, rue Sauerwiss.
R.C.S. Luxembourg B 93.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118678/10.

(100135036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Semarec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.
R.C.S. Luxembourg B 153.789.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59491 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118680/10.

(100134721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Serafim Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.697.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st, 2010, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
2. To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company.

Référence de publication: 2010118681/16.

(100135185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

XB Luxembourg Holdings 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.860.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 17 août 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet immédiat.

Mr. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 17 août 2010 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Sjors van der Meer

Représentant permanent

Référence de publication: 2010118841/18.

(100134501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

SHIP Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.673.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de gérance de la Société que, lors de la résolution du 19 août 2010:

- Monsieur Desmond MITCHELL, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de Catégorie A de la Société, avec effet au 19 août 2010 pour une durée indéterminée;

- et Madame Ruth SPRINGHAM, née le 25 mai 1961 à Johnston, Scotland (Royaume-Uni), résidant au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée en tant que gérant de Catégorie B de la Société, avec effet au 19 août 2010 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, à compter du 19 août 2010, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Maïke KIESELBACH,

- Mr Desmond MITCHELL,

Gérants de Catégorie B:

- Mme Ailbhe JENNINGS,

- Mme Ruth SPRINGHAM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie-Anne BASTIAN

Un mandataire

Référence de publication: 2010118836/25.

(100134361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

BPT Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

—
EXTRAIT

Il y a lieu de rectifier comme suit l'extrait du 21 octobre 2009 (dépôt LO90162452.05):

Il y a lieu de préciser aux alinéas 2 et 3 de l'extrait que M. Peter Hojland et M. Torben Schon ont tous deux démissionné de leurs fonctions d'administrateur de Classe A de la Société;

Il y a lieu de lire au cinquième alinéa «Monsieur Dimitry V. VASILIEV» au lieu de «Monsieur Dmitry VASILIEV».

La même correction doit être apportée dans la composition du conseil d'administration telle qu'elle est reprise à l'alinéa 6 de l'extrait:

au lieu de «Monsieur Dmitry VASILIEV» lire «Monsieur Dimitry V. VASILIEV».

Il y a lieu de préciser aux alinéas 4 et 5 de l'extrait que M. Frantz Palludan et M. Dimitry V. Vasiliev ont tous deux été nommés en tant qu'administrateur de Classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118739/20.

(100133939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.